



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5437

du 08/10/2015

Formations destinées aux personnes chargées de la comptabilité dans les établissements scolaires et Centres organisés par la FWB.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : *Tous*

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir d'octobre 2015
-

Documents à renvoyer

- Oui (formulaire en annexe) en cas d'inscription
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

*Formation
Comptabilité*

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, organisés par la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- Aux Administrateurs des internats et des homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux chefs des établissements dispensant l'enseignement de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres de Dépaysement de Plein Air de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres techniques et pédagogiques.

Pour information :

- Aux membres concernés du Service général de l'Inspection ;
- Aux membres concernés du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques ;
- Aux membres concernés du Service de vérification ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux Organisations syndicales.

Signataire

Ministre / Administration : Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association : Direction Comptes, Budgets et Logicompta

Nom et prénom	Téléphone	Email
Madame Nadine GARANT, Directrice.	02/690.81.83	nadine.garant@cfwb.be
Monsieur Luc DEVILLERS, chargé de mission.	0473/94.05.36	maintenancescompta@gmail.com

Madame, Monsieur,

Afin de mieux doter toute personne chargée de la comptabilité dans les établissements scolaires des connaissances requises aux plans réglementaire et technique ainsi que rencontrer les besoins constatés sur le terrain, je vous communique le plan de formation mis en place par le Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie – Bruxelles tel qu'avalisé par Madame la Ministre en charge de l'Enseignement obligatoire.

1°/ Formation initiale

Chaque mois, une formation de base à l'utilisation du logiciel comptable « Logicompta » est organisée à l'intention des comptables nouvellement désignés afin de les accompagner dans leur prise de fonction et leur permettre d'emblée d'assumer les besoins de gestion au quotidien.

Chaque séance s'adresse à un maximum de 8 personnes et s'étend sur une matinée en abordant d'abord les aspects d'intérêt général puis, pour un éventuel public plus ciblé, des aspects spécifiques (ex : gestion des pensions en internat). Les cours ont lieu dans la salle informatique de l'Internat autonome de la Communauté française de Gembloux.

Un manuel « du débutant » est remis à chaque participant.

L'inscription se réalise par courriel à l'adresse maintenancecompta@gmail.com.

Les inscriptions sont classées par ordre d'arrivée. Des situations d'urgence dûment motivées peuvent toutefois être prises en compte.

2°/ Une « Formation des comptables Personnel administratif – module financier », relative à la gestion comptable dans les établissements et Centres organisés par la Fédération Wallonie - Bruxelles, est organisée par l'Institut d'Enseignement de Promotion sociale de la Communauté française de Namur (site des Cadets) à partir du mois d'octobre 2015.

Cette formation de 60 périodes porte sur la législation comptable (12h), la connaissance et la manipulation du logiciel comptable (22h), les documents comptables (9h), la connaissance des règles en matière de sécurité et de normes liées aux bâtiments scolaires (12h) et une évaluation (5h).

Cette formation est financée par le Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie -Bruxelles, à l'exception du coût de la documentation remise aux participants (30,00€). Elle s'adresse prioritairement aux personnes qui remplissent les conditions suivantes :

- ⇒ les conditions légales d'inscription décrites dans l'article 103 de l'AR du 22 mars 1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, du personnel auxiliaire d'éducation, du personnel paramédical des établissements d'enseignement, gardien, primaire, spécialisé, moyen, technique, de promotion sociale et artistique de l'État, des internats dépendant de ces établissements et des membres du personnel du service d'inspection chargé de la surveillance de ces établissements
- ⇒ les conditions du Décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française
- ⇒ les conditions du Décret du 30 avril 2009 concernant la comptabilité des écoles et l'accès à certaines fonctions de sélection et de promotion.

Les cours sont organisés par groupes de 24 personnes maximum, à un rythme d'un jour par semaine, sur une période de 7 semaines. Ils sont dispensés de 9H à 16H, dans la salle informatique de l'Internat autonome de la Communauté française de Gembloux.

L'inscription se réalise via le bulletin joint en annexe, à renvoyer par courriel à l'adresse : economat@iepscf-namur.be.

Les inscriptions sont classées par ordre d'arrivée. Lorsque le cycle en cours d'organisation est complet, les candidats sont automatiquement enregistrés dans une liste d'attente et seront conviés lorsqu'ils arriveront en ordre utile. Toute demande d'inscription antérieure à la présente circulaire est nulle et non avenue.

N.B. Dans un second temps, sur demande préalable et motivée auprès du SGEFWB, cette formation s'ouvrira également à tout candidat ne répondant pas aux conditions de priorité énoncées plus haut mais qui n'aurait pu bénéficier antérieurement de la formation « GS7 » ou qui souhaiterait rafraîchir ses connaissances.

3°/ Formations ponctuelles

Selon les besoins ou les demandes, des thématiques particulières pourront être rencontrées. Ces formations spécifiques seront notamment annoncées via notre site, que je vous invite à consulter régulièrement :

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/index.cfm?profil=ce>

Je vous engage à communiquer ces informations aux membres de votre personnel concernés et vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général adjoint,

Didier LETURCQ

ANNEXES A LA CIRCULAIRE

**Bulletin d'inscription à renvoyer
par courriel à :**
economat@iepscf-namur.be

**I.E.P.S.C.F. Namur (Cadets)
Inscription F.C.P.A. – M.F.**

Je soussigné,

Nom et prénoms:

Lieu et date de naissance:

Nationalité:

Numéro national:

Adresse courriel lisible:

Fonction:

Etablissement:

Adresse et téléphone:

Type d'enseignement: fondamental, secondaire, promotion sociale, home d'accueil et internats de l'obligatoire et du supérieur, CPMS, CDPA, Centres techniques et pédagogiques

Adresse personnelle:

Téléphone privé (GSM de préférence) :

m'inscris à une session de la "Formation des comptables Personnel administratif – Module financier".

Je joins à ce formulaire une copie lisible de ma carte d'identité.

Je m'engage à verser, lorsque j'y serai invité(e), la somme de 30,00 EUR pour frais de documentation au compte de l' I.E.P.S.C.F. Namur n° IBAN: BE68 0912 1205 2234 BIC: GKCCBEBB, avec en communication : "FCPAMF » suivi de mes nom et prénom.

Je m'engage à signaler spontanément toutes modifications des renseignements repris ci-dessus.

J'atteste remplir les fonctions de personnel administratif comptable à titre temporaire comme spécifié dans la circulaire.

Ma candidature valablement déposée sera retenue dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Je prends note qu'il y a maximum vingt-quatre participants par module organisé et que, si elle n'arrive pas en temps utile, mon inscription sera automatiquement enregistrée en liste d'attente.

Date:

Signature du candidat,



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Addendum à la Circulaire n° 5437 du 8/10/2015

Formations destinées aux personnes chargées de la comptabilité dans les établissements scolaires et Centres organisés par la FWB.

Réseaux et niveaux concernés

Fédération Wallonie- Bruxelles

Libre subventionné

libre confessionnel

libre non confessionnel)

Officiel subventionné

Niveaux : *Tous*

Type de circulaire

Circulaire administrative

Circulaire informative

Période de validité

A partir d'octobre 2015

Documents à renvoyer

Oui (formulaire en annexe) en cas d'inscription

Date limite :

Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

**Formation
Comptabilité**

Destinataires de la circulaire

- Aux Directions des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, organisés par la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- Aux Administrateurs des internats et des homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux chefs des établissements dispensant l'enseignement de Promotion sociale organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie – Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres de Dépaysement de Plein Air de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directions des Centres techniques et pédagogiques.

Pour information :

- Aux membres concernés du Service général de l'Inspection ;
- Aux membres concernés du Service de Conseil et de Soutien pédagogiques ;
- Aux membres concernés du Service de vérification ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux Organisations syndicales.

Signataire

Ministre /
Administration :

Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Monsieur Didier LETURCQ, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association : Direction Comptes, Budgets et Logicompta

Nom et prénom	Téléphone	Email
Madame Nadine GARANT, Directrice.	02/690.81.83	nadine.garant@cfwb.be
Monsieur Luc DEVILLERS, chargé de mission.	0473/94.05.36	maintenancedcompta@gmail.com

Madame, Monsieur,

L'ouverture des inscriptions au nouveau cycle de formation suscite des questions auxquelles il s'impose d'apporter les précisions par le présent addendum.

1°/ Objectif du plan de formation diffusé ce 8 octobre 2015

Il s'adresse aux personnes chargées de la comptabilité qui sont **entrées en fonction SANS détenir l'ensemble des informations réglementaires et techniques** : la formation vise à leur permettre d'exercer leurs tâches en parfaite connaissance de cause.

La "Formation des comptables Personnel administratif – Module financier" bénéficie d'une certification dans le cadre de la Promotion sociale.

Son adéquation avec la session « Réglementation » visée à l'article 43 du décret du 12 mai 2004 (*) est au stade de l'étude.

Dès lors, **le passage d'un brevet et une nomination au grade de comptable ne sont pas en jeu à l'heure actuelle.**

(*) Décret fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.

2°/ Public cible

La "Formation des comptables Personnel administratif – Module financier" vise les personnes exerçant **les fonctions de personnel administratif comptable à titre temporaire.**

Tout candidat à la formation atteste qu'il est dans cette situation lors de sa demande d'inscription.

NE SONT PAS CONCERNES PAR CE MODULE, les membres du personnel ayant déjà obtenu l'attestation de réussite à l'issue d'une formation « **GS7** ».

La circulaire annonce que les inscriptions s'ouvriront plus largement dans un 2^e temps. Cette étape fera l'objet d'une circulaire spécifique.

Je vous engage à communiquer ces informations complémentaires aux membres de votre personnel concernés et vous remercie de votre collaboration.

Le Directeur général adjoint,


Didier LETURCQ